MENTIONS LEGALES ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU LOGICIEL MYL 2.0

MENTIONS LEGALES

- Le Logiciel de gestion intelligente d'énergie MYL 2.0 (ci-après « le LOGICIEL») est la propriété de la société MYLIGHT SYSTEMS (ci-après "MYLIGHT SYSTEMS"), société par actions simplifiée au capital de 1.990.084 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 800.773.483, dont le siège social est situé 290, rue Ferdinand Perrier 69800 – SAINT PRIEST.

- Le Logiciel a été édité par la société MYLIGHT SYSTEMS

- Le responsable de la publication du logiciel est Madame Ondine SUAVET en sa qualité de mandataire social de MYLIGHT SYSTEMS.

- LE LOGICIEL est hébergé par la société « Hetzner Online GmbH » ayant son siège social à l'adresse suivante : Industriestr. 25 - 91710 GUNZENHAUSEN – ALLEMAGNE.

- MYLIGHT SYSTEMS peut être contactée par mail ou par téléphone à l'adresse et au numéro figurant sur le site internet.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU)

DECLARATION INITIALE

L'Utilisateur déclare :

>> Avoir pris connaissance des présentes conditions générales d'utilisation avant d'utiliser le LOGICIEL MYL 2.0.

>> Expressément accepter les présentes conditions.

En cas de refus d'acceptation l'Utilisateur n'est pas autorisé à utiliser le LOGICIEL. Son utilisation manifeste son acceptation tacite.

PROJET SANS VALEUR JURIDIQUE

ARTICLE 1 : Préambule

MYLIGHT SYSTEMS, entreprise spécialisée dans la gestion d'énergie et l'efficacité énergétique, est un concepteur de solutions innovantes répondant aux nouveaux défis de la transition énergétique.

En permettant le suivi et l'optimisation en temps réel de sa consommation énergétique de tout bâtiment, le LOGICIEL de gestion de l'énergie MYL 2.0 fait de chacun le maître de sa consommation d'électricité.

Le LOGICIEL ainsi que tous ses contenus, notamment l'ensemble des informations, textes, graphismes, images, hyperliens et autres matériels, ont une vocation de suivi et de gestion d'énergie sous toutes ses formes.

ARTICLE 2 : Entrée en vigueur

Les présentes conditions générales d'utilisation, ci-après dénommées « les CGU » sont applicables à compter du 1er septembre 2017.

ARTICLE 3 : Champ d'application

3.1 Objet et domaine d'application

Les CGU ont pour objet de déterminer les règles d'accès et d'utilisation au LOGICIEL permettant de suivre, gérer et optimiser en temps réel la consommation énergétique de tout bâtiment.

3.2 Disponibilité et opposabilité

3.2.1 - Toute utilisation du LOGICIEL suppose la prise de connaissance des présentes CGU mises à disposition de l'utilisateur sur le logiciel ainsi que son adhésion entière et sans réserve sur l'intégralité de leur contenant par l'Utilisateur.

Toute utilisation du LOGICIEL, implique, de la part de l'Utilisateur, l'acceptation des présentes CGU.

3.2.2 - MYLIGHT SYSTEMS se réserve la possibilité d'adapter, de modifier ou de céder ses droits et obligations au titre des présentes CGU à tout moment sans préavis.

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des présentes conditions.

L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des CGU par MYLIGHT SYSTEMS ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGU qui continuent à produire leurs effets.

Ces CGU prévalent sur toute clause contraire pouvant figurer sur les contrats, documents ou correspondances entre MYLIGHT SYSTEMS et l'Utilisateur.

PROJET SANS VALEUR JURIDIQUE

ARTICLE 4 : Définitions

Dans les présentes CGU, les termes suivants ont, sauf précision contraire, la signification suivante :

« Administrateur (s)» :	Toute personne physique ou morale nommée par MYLIGHT SYSTEMS et disposant d'un droit d'administration du LOGICIEL;
« Installateur(s) » :	Toute personne physique ou morale ayant installé du matériel d'optimisation MYLIGHT SYSTEMS et disposant d'un droit de suivi auprès des Utilisateurs, droit pouvant être retiré par les Utilisateurs ;
« Logiciel » :	Le LOGICIEL de gestion intelligente d'énergie MYL 2.0 ;
« Contenu » :	La structure du logiciel, le contenu éditorial, les dessins, les illustrations, les images, les photographies, les chartes graphiques, les marques, les logos, les sigles, les dénominations sociales, les œuvres audiovisuelles, les œuvres multimédia, les contenus visuels, les contenus audio et sonores, ainsi que tout autre contenu présent au sein du logiciel et/ou tout autre élément composant le logiciel (Liste non exhaustive) ;
« Espace Personnel » :	Espace de gestion en ligne de l'Utilisateur accessible sur le Site Internet ou depuis l'application mobile du logiciel après authentification ;
« Site Internet » :	Site internet de MYLIGHT SYSTEMS disponible à l'adresse http://www.mylight-systems.com/ ;
« Utilisateur(s) » :	Toute personne physique ou morale disposant d'un compte personnel et d'un accès à l'ensemble des fonctionnalités du LOGICIEL.
« Signature électronique » :	Consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La signature électronique emporte les mêmes conséquences que la signature manuscrite du document papier correspondant.

PROJET SANS VALEUR JURIDIQUE

ARTICLE 5 : Accès au Logiciel

A l'issue de la procédure d'inscription, l'Utilisateur recevra, par courrier électronique, un identifiant et

un mot de passe uniques pour accéder à son Espace Personnel et se connecter au logiciel.

L'Utilisateur pourra modifier ses codes d'accès, directement en ligne, en se connectant à son Espace Personnel. La modification pourra s'effectuer par MYLIGHT SYSTEMS à la demande de l'Utilisateur par mail uniquement.

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation et la préservation de la confidentialité de son identifiant et mot de passe. Toute connexion au logiciel ou transmission de données effectuées à partir des codes d'accès de l'Utilisateur sera réputée avoir été effectuée par ce dernier.

L'Utilisateur veillera à se déconnecter à l'issue de chaque session.

En cas de perte, de vol ou de divulgation accidentelle de ses codes d'accès, l'Utilisateur s'engage à informer immédiatement, par courrier électronique ou postal, l'Administrateur. Ce dernier annulera, dans les meilleurs délais, les codes d'accès de l'Utilisateur et procédera à leurs remplacements.

Toute perte, vol, détournement ou utilisation non autorisée des codes d'accès de l'Utilisateur et leurs conséquences relèvent entièrement de sa responsabilité.

ARTICLE 6 : Engagements de l'Administrateur

L'Administrateur s'engage expressément à :

- Répondre sous un délai de 5 jours ouvrables à toute demande d'assistance par un Utilisateur liée au LOGICIEL et à d'éventuels dysfonctionnements en respectant les procédures prévues aux articles 9.2 et 9.3 des présentes CGU. Ce délai ne s'applique qu'au LOGICIEL. Tout autre produit MYLIGHT SYSTEMS est expressément exclu de la procédure décrite aux présentes.
- Etablir un devis avant toute prestation ;
- Réaliser sa prestation dans le délai convenu avec l'Utilisateur ;
- Employer du personnel déclaré et qualifié pour les prestations qui lui sont confiées.

ARTICLE 7 : Obligations de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage expressément à :

- Posséder une connexion internet fonctionnelle ;
- Accéder au LOGICIEL en utilisant un matériel récent, ne contenant aucun virus et doté d'un navigateur de dernière génération, mis à jour régulièrement;
- Posséder une licence MYL 2.0 en cours de validité et à respecter les contraintes de facturation, le cas échéant, associées au type de licence à laquelle il a souscrit ;
- Conserver ses codes d'accès secrets et s'interdire de les divulguer sous quelque forme que ce soit à des tiers ;
- Fournir des informations sincères, exactes et à jour lors de son inscription ;
- Informer la société MYLIGHT SYSTEMS sans délai de toute modification concernant sa situation.

L'Utilisateur reconnait expressément avoir connaissance du fait que :

PROJET SANS VALEUR JURIDIQUE

- l'Installateur a un accès à toutes les données de ses clients utilisateurs auprès desquels il a installé un produit d'optimisation de la société MYLIGHT SYSTEMS faisant usage du logiciel.

  - Il a la possibilité de désactiver l'accès de l'Installateur sur le logiciel et donc son accès aux données de l'Utilisateur.

ARTICLE 8 : Maintenance du Logiciel / Dysfonctionnements / Assistance / Evolution /

8.1 Maintenance / Mise à jour / Difficultés techniques

Pour des raisons de maintenance de mise à jour, et en cas de difficultés techniques, MYLIGHT SYSTEMS pourra interrompre l'accès au LOGICIEL et s'efforcera dans ce cas d'en avertir préalablement les Utilisateurs concernant les dates et heures de l'intervention. Dans cette hypothèse, la responsabilité de MYLIGHT SYSTEMS ne saurait être engagée comme prévu à l'article 9 des présentes.

8.2 Dysfonctionnements du logiciel

La déclaration d'un incident constaté par l'Utilisateur devra se faire par mail ou par téléphone auprès du service concerné de MYLIGHT SYSTEMS à l'adresse ou au numéro de téléphone figurant à l'intérieur du coffret ou sur le site internet.

Avant de signaler un incident, l'Utilisateur s'assurera qu'il ne se situe pas sur ses propres équipements.

L'Utilisateur fournira à MYLIGHT SYTEMS toutes les informations requises par cette dernière. A la réception de la déclaration d'incident, MYLIGHT SYSTEMS mettra en œuvre les moyens afin de corriger le dysfonctionnement mis en évidence dans un délai raisonnable.

MYLIGHT SYSTEMS s'engage à répondre à l'utilisateur dans un délai de 7 jours ouvrables à compter de la réception de la déclaration d'incident.

8.3 Assistance dans le cadre de l'utilisation du logiciel

Une demande d'assistance dans le cadre de l'utilisation du LOGICIEL par l'Utilisateur pourra être faite par téléphone au numéro figurant sur le site internet de MYLIGHT SYTEMS.

L'Utilisateur fournira à MYLIGHT SYTEMS toutes les informations requises par cette dernière.

A ce stade, deux cas peuvent se présenter :

- Soit l'opérateur téléphonique assiste et répond à la demande d'assistance de l'Utilisateur, auquel

PROJET SANS VALEUR JURIDIQUE

cas l'assistance cesse ;

- Soit l'opérateur téléphonique ne répond pas à la demande d'assistance de l'Utilisateur et dans ce cas le service concerné de MYLIGHT SYSTEMS s'engage à répondre à la demande d'assistance de l'Utilisateur, par mail ou par téléphone (à la discrétion de MYLIGHT SYSTEMS), dans un délai de 7 jours ouvrables à compter de la demande.

8.4 Evolution du logiciel :

Le LOGICIEL proposé par MYLIGHT SYSTEMS est susceptible d'être complété, modifié ou remplacé à tout moment, notamment en fonction des évolutions technologiques. Aucune de ces modifications ne nécessitent l'accord de l'Utilisateur.

MYLIGHT SYSTEMS s'engage toutefois à avertir l'Utilisateur dans les meilleurs délais et à lui fournir toutes les informations nécessaires relatives aux évolutions.

En conséquence, les présentes CGU pourront être modifiées pour être mise en adéquation avec les modifications ou évolutions du LOGICIEL.

ARTICLE 9 : Limitation de responsabilité et de garantie

9.1 - L'Utilisateur demeure responsable de sa connexion internet, de son équipement et moyens matériels permettant l'accès au LOGICIEL.

Il appartient à chaque Utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses données stockées sur LE LOGICIEL contre toute atteinte.

9.2 - MYLIGHT SYSTEMS, tenue d'une obligation de moyens, s'engage à faire ses meilleurs efforts pour favoriser l'accès, la consultation et l'utilisation des services du LOGICIEL.

Le LOGICIEL est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sauf en cas de force majeure ou de survenance d'un événement exceptionnel tel que prévu et défini à l'article 9 des présentes.

9.3 - La responsabilité de MYLIGHT SYSTEMS ne saurait être engagée dans les cas suivants, (cette liste étant non exhaustive et susceptible de modifications) :

- Inexactitude des informations et déclarations transmises par tout Installateur et/ou Utilisateur présentes sur le LOGICIEL;
- Erreurs typographiques, anomalies, virus ou erreurs informatiques sur le LOGICIEL;
- Interruption totale ou partielle d'accès au LOGICIEL du fait d'un cas de force majeure ou d'un événement exceptionnel tel que défini ci dessus;
- Dommages indirects, prévisibles ou imprévisibles, de quelque nature que ce soit, découlant du présent LOGICIEL, de son utilisation, de son indisponibilité, de son interruption d'activité, de la perte d'économie ainsi que de la perte de programmes ou autres données.

PROJET SANS VALEUR JURIDIQUE

La responsabilité de MYLIGHT SYSTEMS sera limitée aux dommages directs et personnels subis par l'Utilisateur.

9.4 - En outre, MYLIGHT SYSTEMS ne garantit pas :

- La sécurisation et l'accès du LOGICIEL;
- La perte de données liée à la présence d'un virus ou erreur informatique ;
- Les résultats d'optimisation de la gestion d'énergie.

ARTICLE 10: Licence d'utilisation

MYLIGHT SYSTEMS concède à l'Utilisateur un droit personnel d'utilisation du LOGICIEL, non exclusif, révocable, non cessible, non transférable, uniquement pour ses besoins exclusifs et personnels. Cette licence et ses modalités font l'objet d'un acte séparé.

En cas de déménagement l'Utilisateur s'engage à en informer MYLIGHT SYSTEMS dans un délai de 2 mois à compter du déménagement. L'Utilisateur perd alors ses droits d'accès au logiciel et les prélèvements seront stoppés. L'Utilisateur pourra néanmoins récupérer ses données personnelles.

En cas de décès de l'Utilisateur, les droits d'accès au logiciel seront alors supprimés. Ses ayants droits pourront néanmoins récupérer ses données personnelles.

ARTICLE 11 : Propriété intellectuelle

MYLIGHT SYSTEMS est propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle tant sur le Contenu que la structure du LOGICIEL.

En conséquence, toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation totale ou partielle des éléments du LOGICIEL, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, est interdite, sauf autorisation écrite préalable de MYLIGHT SYSTEMS.

La mise en place d'un lien hypertexte vers le LOGICIEL MYL 2.0 nécessite une autorisation préalable et écrite à MYLIGHT SYSTEMS qui est libre de refuser cette autorisation sans avoir à justifier de quelque manière que ce soit sa décision. Dans le cas où MYLIGHT SYSTEMS accorderait son autorisation, celle-ci n'est dans tous les cas que temporaire et pourra être retirée à tout moment, sans obligation de justification.

Toute exploitation non autorisée du LOGICIEL ou de l'un quelconque des éléments qu'elle contient sera considérée comme constitutive d'une contrefaçon et poursuivie conformément aux dispositions des articles L.335-2 et suivants du Code de Propriété Intellectuelle.

ARTICLE 12 : Données personnelles

Toute donnée personnelle de l'Utilisateur susceptible d'être collectée dans le cadre de l'utilisation de du LOGICIEL est traitée et conservée conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier

PROJET SANS VALEUR JURIDIQUE

1978, modifiée par la loi n° 2004-801 du 7 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données personnelles pourront être uniquement utilisées, sans contrepartie financière, par MYLIGHT SYSTEMS ainsi que l'Administrateur et l'Installeur pour les besoins de maintenance. Elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers à des fins de publicité et de promotion sans l'accord écrit préalable de l'Utilisateur.

Chaque Utilisateur dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. L'utilisateur peut exercer les droits susvisés soit directement sur le Site Internet sur son Espace Personnel, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : tech@mylight-systems.com.

ARTICLE 13 : Signature électronique

La validation d'informations, l'acceptation des présentes CGU, ou la validation d'un service par « simple ou double clic » de l'Utilisateur constitue une signature électronique qui a, entre les parties, la même valeur qu'une signature manuscrite.

ARTICLE 14 : Cookies

L'Utilisateur est informé que, lors de ses visites sur le LOGICIEL, des cookies peuvent s'installer automatiquement sur son logiciel de navigation. Un « cookie » est un collecteur automatisé de données relatives à la navigation de l'Utilisateur sur l'Application ou LE LOGICIEL. Il n'est pas utilisé à des fins d'authentification.

MYLIGHT SYSTEMS utilise le logiciel Google Analytics, fourni par Google Inc, pour analyser l'utilisation du LOGICIEL par ses utilisateurs. Les données fournies par les cookies sont transmises et stockées par Google sur des serveurs situés aux Etats-Unis.

Toute utilisation du LOGICIEL suppose l'acceptation par l'Utilisateur que ses données soient recueillies et traitées par Google Analytics.

L'Utilisateur peut configurer son logiciel de navigation pour être informé de la présence de cookies et éventuellement, s'opposer à leur enregistrement. L'Utilisateur a également la possibilité d'annuler la collecte de cookies via le site internet suivant :

https://tools.google.com/dlpage/gaoptout?hl=fr.

En cas de désactivation de tout ou partie des cookies par l'Utilisateur, MYLIGHT SYSTEMS ne peut garantir le bon fonctionnement du LOGICIEL.

PROJET SANS VALEUR JURIDIQUE

ARTICLE 15 : Résiliation

En cas de violation des présentes CGU et/ou des dispositions légales et réglementaires en vigueur, MYLIGHT SYSTEMS se réserve le droit de résilier, sans mise en demeure, les droits d'accès au LOGICIEL à tout Utilisateur.

ARTICLE 16 : Droit applicable et attribution de compétence

De convention expresse entre les parties, les présentes CGU, rédigées en langue française, sont soumises au droit français.

Tout différent né entre l'Utilisateur et MYLIGHT SYSTEMS concernant l'interprétation, l'exécution et la validité des présentes conditions générales d'utilisation sera, à défaut de résolution amiable, soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

DECLARATION

LE CLIENT :

_____

DECLARE :

- **Avoir pris connaissance des présentes conditions générales.**
- **Expressément accepter les présentes conditions générales.**

Signature précédée de la mention :

« bon pour acceptation des conditions générales »

PROJET SANS VALEUR JURIDIQUE